

# Rôle de la France au Rwanda : refus « incompréhensible » de communiquer des archives [Paul Quilès]

AFP, 30 mars 2021

**L'ancien président d'une mission d'information parlementaire (MIP) française sur le Rwanda, Paul Quilès, a jugé mardi « incompréhensible » que l'Assemblée nationale ait refusé de transmettre ses archives aux historiens de la commission Duclert, auteurs d'un rapport accablant sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994.**

L'ancien président d'une mission d'information parlementaire (MIP) française sur le Rwanda, Paul Quilès, a jugé mardi « *incompréhensible* » que l'Assemblée nationale ait refusé de transmettre ses archives aux historiens de la commission Duclert, auteurs d'un rapport accablant sur le rôle de la France au Rwanda entre 1990 et 1994.

Cette commission, qui a remis vendredi son rapport à Emmanuel

Macron, était censée avoir accès à tous les documents de tous les fonds d'archives françaises.

Dans l'introduction de son rapport, elle regrette que le « *Bureau de l'Assemblée nationale lui ait refusé la consultation des archives de la Mission d'information parlementaire (MIP) de 1998* ».

« *C'est invraisemblable et incompréhensible* », a réagi mardi auprès de l'AFP l'ancien député socialiste Paul Quilès, qui a présidé la MIP, chargée d'analyser les opérations militaires conduites par la France et l'ONU, notamment, au Rwanda entre 1990 et 1994.

Son rapport, concluant à de graves « *erreurs d'appréciation* » des autorités françaises, avait été publié en décembre 1998.

« *Nous avons à l'époque décortiqué plus de 10.000 documents clas-*

sifiés. *Le fait que l'on prive la nouvelle commission (Duclert) d'accéder à ces documents me paraît étrange* », a pour sa part déclaré à l'AFP l'ancien rapporteur de la MIP, Bernard Cazeneuve.

Entre avril et juillet 1994, le génocide contre la minorité tutsi au Rwanda, orchestré par le régime extrémiste hutu, a fait plus de 800.000 morts.

La Commission Duclert, mise en place en 2019 par le président Macron, a « *pu consulter tous les fonds qui lui ont été accessibles, soit des milliers de documents qui couvrent principalement les domaines politique, diplomatique et militaire* », note-t-elle dans son rapport.

Mais elle souligne que « *les refus de communication ou de consultations, certes rares mais notables, opposés aux demandes de la commission, ont nui au caractère d'exhaustivité qu'elle a voulu donner à son tra-*

*vail* ».

En outre, elle suggère « *qu'un certain état d'esprit régnant au plus haut niveau de l'État, en lien avec la politique menée, a pu gêner l'émergence de rapports substantiels sur l'organisation interne du parti présidentiel au Rwanda, qui auraient documenté la préparation du génocide* ».

« *Les archives publiques françaises ne suffisent pas, à elles seules, à rendre compte de façon exhaustive de l'histoire du rôle et de l'engagement de la France au Rwanda* », selon la conclusion du rapport.

« *De nouvelles recherches devront assurément être conduites* », estiment les auteurs en insistant sur l'importance des archives d'autres pays - Belgique, Etats-Unis, Rwanda...- des documents de la société civile et des fonds des organisations internationales.